VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	42
Présents :	40
Pouvoirs :	2
Pour :	42
Abstention :	0
Contre :	0

COMITE SYNDICAL du SIED 70

des 02 et 09 avril 2025

Dates de convocation : 10 mars et 3 avril 2025

DELIBERATION N°6

OBJET : Compte Administratif 2024 du budget « Conseil »

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 2 avril dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pas pu valablement délibérer à cette date.

Le Comité syndical procède à l'examen du compte administratif du budget annexe « Conseil » dressé par Monsieur Jean-Marc JAVAUX, Président, dont les réalisations, y compris la reprise des résultats de 2023 sont les suivantes :

SECTION	Réalisations
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	135 688,99 €
Recettes	128 460,48 €

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Pascal GAVAZZI, en l'absence de Monsieur Jean-Marc JAVAUX :

1) CONSTATE les identités de valeurs du compte administratif avec le compte de gestion ;

2) ARRETE le compte administratif 2024 du budget annexe « Conseil » tel qu'il est annexé à la présente délibération avec un déficit global de clôture de 7 228.51 €.

PJ : Compte administratif 2024 du budget annexe « Conseil »

Pour extrait conforme
Le Président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE SIED 70

Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2025
Application agréée E-legalite.com
70_DE-070-257004366-20250409-DELIB6CS090